



En attente depuis 4sem (map conservatoire/ent. préalable)

Par **choupie**, le **04/01/2009** à **10:18**

Bonjour voila comme cela est dis dans mon titre je suis en mise a pieds conservatoire depuis le 6decembre soit depuis 4sem depuis hier et j'en ai marre de pas bosser. Mon entretien a eu lieu le 17 decembre donc je suis en attente de la decision de mon chef. Je sais qu'il est dans son delai legal mais avec la mise a pieds qui a commencer 11jours avant l'entretien je suis depuis 4sem sans salaire. Y a t il un moyen de faire accelere les choses tout en etant dans la loi ? Ensuite je suis dans cette situation suite a un desaccord sur un changement d'emploi du temps de derniere minute ou apres etre parti de mon travail 2 heures avant la fin de ma journée et apres etre revenu avec mon mari pour finir la conversation(mon mari a voulu venir car mon chef me parle vraiment tres mal) mon mari la menacé si il continuai a me parler ainsi.Mon chef a fais une main courante concernant mon mari. et 2 jours apres j'ai recu cette mise a pieds. Moi je me demandais si il etait normal que je sois en mise a pieds pour les fais reprocher lors de l'entretien soit abandon de poste et propos insolents de ma part a son egard. Car a la base une mise a pieds conservatoire est pour licencier pour faute le salarié et pour le sortir de l'entreprise car cela est nuisible a l'entreprise ou au chef de le garder durant la procedure. Hors en quoi suis je nuisible car il na pas le droit de me faire porter le chapeau de ce que mon mari a di !!!

Qu'en pensez vous ???

Par **Visiteur**, le **04/01/2009** à **11:00**

bonjour,

[fluo]Y a t il un moyen de faire acceler les choses tout en etant dans la loi ?[/fluo]
pour le moment, non

[fluo]Moi je me demandais si il etait normal que je sois en mise a pieds [/fluo]
normal ou pas. vous êtes en mise à pied... ce sera à défendre aux prud'hommes !

[fluo]Hors en quoi suis je nuisible car il na pas le droit de me faire porter le chapeau de ce que
mon mari a di !!! [/fluo]

c'est vous la salarié, pas votre mari.. vous êtes majeure.. vous avez pris l'initiative de faire
venir votre mari... votre employeur n'a pas du tout apprécié... et c'est normal qu'il vous fasse
porter le chapeau ? (enfin normal pour lui pas pour tout le monde peut être)

[fluo]car mon chef me parle vraiment tres mal[/fluo]
est ce une habitude ?

Par **choupie**, le **04/01/2009** à **11:11**

une habitude ?? Oui il peut-etre tout aussi sympa que tres rabaissant et irrespectueux
Du faite qu'il ai deja fais une main courante contre mon mari pourquoi me mettre a pieds ??
Ok je sais vous allez dire il a le droit et ne s'en prive pas...
Maintenant durant l'entretien a part abandon de poste, propos insolents il n'a rien évoquer
d'autres. Enfin il a essayer mais la personne qui m'assistait lui a expliquer qu'il ne pouvait pas.
Suis je coincée(pour contester) tant qu'il ne m'envois pas sa lettre??
Parce que cela fais tout de meme 4sem que je n'ai pas de salaire
Et pour mon salaire des quelques jours travailler sur decembre il doit me les payer quand ?
Merci pour vos reponses

Par **Visiteur**, le **04/01/2009** à **11:41**

re

[fluo]Suis je coincée(pour contester) tant qu'il ne m'envois pas sa lettre??[/fluo]

comment voulez vous aller aux prud'hommes si vous n'êtes pas encore licencié...

vous avez eu votre entretien , que vous a dit l'employeur ? je suppose qu'il a envisagé une
procédure de licenciement !

il va falloir attendre le motif du licenciement pour voir si vous pouvez prétendre à votre salaire
pendant la mise à pied et contestez aux prud'hommes.

[fluo]Et pour mon salaire des quelques jours travailler sur decembre il doit me les payer quand

? [/fluo]

en fin de mois. tout dépend quand vous recevez vos fiches de payes habituellement

Par **choupie**, le **04/01/2009** à **11:57**

Je suis en general payer par cheque toujours un peu avant la fin du mois

La forcement je n'ai aucunes nouvelles de lui

On ma dit qu'il etait accordé un delai jusqu'au 10 du mois suivant aux employeurs pour payer les salaires dond j'attends car je n'ai aucunes envie de me devoir reclamer mon du et de devoir l'avoir au tel ou le voir meme.

Ensuite oui je me doutais bien que tant que je n'avais pas sa lettre je ne pouvais rien faire mais je suis a boue et ca me bouffe et je suis sur qu'il le sait et en joue...

Durant l'entretien il ma reprocher abandon de poste hors je suis parti 2heure avant la fin de ma journée et suis revenu le lendemain et surlendemain mais bon je reconnais suis parti sans son accord puis ma facon de lui parler insolente ensuite il a essayer de me traiter de voleuse mais la personne qui m'assistait lui a di de faire attention a ce qu'il avançait si pas de preuve et du coup il s'est arreter la! Puis refus de rendre les clefs de l'entreprise alors que je l'ai rendu le soir meme de l'altercation et suis revenu travailler comme je le dis plus haut 2 jours de suite apres. Il a aussi essayer de me faire signer une lettre d'avertissement concernant des propos que j'ai eu a son egard en juin dernier.

Voila il ne ma pas dis qu'il me licenciçais ni rien du tout. Juste qu'il savait qu'il avait 2 jours minimum pour m'envoyer la lettre.Et depuis j'attends et j'avoue que l'attente deviens insupportable.

En plus je suis embeter car j'ai retrouver un emploi pour le mois de janvier mais tant que j'ai pas sa lettre je ne peux pas y aller... Et forcement je ne suis pas rentré dans les details de cette histoire avec mon peut-etre futur chef donc je suis bien embeter.

A votre avis cela vaut-il le coup que j'essaye de voir un avocat avant meme d'avoir recu sa lettre?

Sinon lundi je pensais aller a l'inspection du travail car eux meme m'avait dis qu'il avait un delai d'1 mois pour envois de la lettre definitive mais qu'il abuserait de ses droit s'il le faisait.

Par **Visiteur**, le **04/01/2009** à **12:07**

[fluo]Je suis en general payer par cheque [/fluo]

le salaire étant quérable et non portable.. il doit le tenir à votre disposition au bureau

[fluo]En plus je suis embeter car j'ai retrouver un emploi pour le mois de janvier [/fluo]

essayez alors de négocier avec votre employeur une démission sans préavis.. i laisse tomber la procédure de licenciement et vous recommencez un nouveau travail sans tracas.. c'est mon avis perso....

[fluo]A votre avis cela vaut-il le coup que j'essaye de voir un avocat avant meme d'avoir recu sa lettre? [/fluo]

si vous avez des sous à perdre ... pourquoi pas !!!!

[fluo]Sinon lundi je pensais aller a l'inspection du travail car eux meme m'avait dis qu'il avait un delai d'1 mois pour envois de la lettre definitive mais qu'il abuserait de ses droit s'il le faisait. [/fluo]

ben voyons... il est prévu 1 mois dans les textes... (j'adore les réponses de l'inspection du travail.. ce n'est pas eux qui se retrouvent dans le pétrin après)
méfiance..... avec eux....

je vous conseille de réfléchir calmement... (avec ou sans votre mari).. et de voir quelles solutions seraient meilleures pour vous....

Par **choupie**, le **04/01/2009** à **12:27**

la demision sans preavis cela m'oblige a rentré en contact avec lui pff ca m'en retourne l'estomac!!Et comment faire sinon pour etre dans les regels? Car je voudrais une demision sans preavis?? Il ne me paiera pas pour autant la mise a pieds? Et puis au fond de moi j'espere le licenciement pas pour faute (hihi je sais je reve)
Après pour le salaire "querable et non portable" si j'ai bien compris il est sencé le laisser a ma disposition dans l'entreprise mais pour le savoir je dois lui tel et pareil ca me fous l'estomac en boules...

Si j'attends et qu'il ne se manifeste pas concernant mon salaire suis en droit de l'attaquer car tant qu'affaire autant moi aussi l'embeter si je peux
Bon sinon l'avocat c'ets mort car perte de sous pour rien l'inspection du travail d'après vous avec eux c'est pas gagné il ne me reste pas grand chose pour etre soutenue...

Par **Visiteur**, le **04/01/2009** à **16:09**

en temps normal je suis patiente... je vous ai demandé de réfléchir calmement....
et vous... hop un nouveau post pour rien...

[fluo]la demision sans preavis cela m'oblige a rentré en contact avec lui pff [/fluo]
évidemment...

[fluo]Et comment faire sinon pour etre dans les regels? [/fluo]
si vous ne voulez pas faire un effort... pour rencontrer votre patron, personne ne pourra le faire pour vous

[fluo]Car je voudrais une demision sans preavis[/fluo]
c'est ce que je vous ai proposé... mais pour ça il faut en parler avec votre patron

[fluo]me paiera pas pour autant la mise a pieds?[/fluo]

faut pas rêver

[fluo]Et puis au fond de moi j'espere le licenciement pas pour faute [/fluo]
revez toujours;. il est temps de remettre les pieds sur terre....
vous ne jouez pas là..

[fluo]je dois lui tel et pareil ca me fous l'estomac en boules[/fluo]...
que voulez vous que l'on vous conseille alors ?

[fluo]Si j'attends et qu'il ne se manifeste pas concernant mon salaire suis en droit de l'attaquer
car tant qu'affaire autant moi aussi l'embeter si je peux[/fluo]
si vous le pensez.... l'attaquer pour votre salaire... vous allez droit dans le mur... je vous ai dit
que le salaire est quérable

[fluo]Bon sinon l'avocat c'ets mort car perte de sous pour rien [/fluo]
et c'est vous qui voulez attaquez votre patron ??? je ne pense pas que vous soyez assez
"forte" pour vous défendre seule aux prud'hommes et un avocat ce n'est pas gratuit...

[fluo]il ne me reste pas grand chose pour etre soutenue... [/fluo]
si vous persistez dans votre attitude puérule.. je laisse le soin à d'autres internautes d'essayer
de vous aider.

j'adore aider les gens ... qui ont envie de s'en sortir....et qui ne se lamentent pas pendant 5
posts.. mais qui agissent.....

je vous dis au revoir et bonne chance

ps :

[fluo]En plus je suis embeter car j'ai retrouver un emploi pour le mois de janvier [/fluo]
et ça ne vous fait pas réfléchir ?

Par choupie, le 04/01/2009 à 18:53

Je ne vois ps pourquoi vous etes si froide avec moi..

Bon passons je le merite sans doute et comme j'en suis sur vous aller reprendre mes mots
pour me repondre a votre maniere.

Cela est tres gentil de votre part d'aider les gens maintenant si vous avez eu l'impression que
je me lamentais sur mon sort plutot que de m'en sortir et bien vous avez tout [s]faux[/s]Mais il
est facile de dire que je n'agis pas vu que je ne sais pas comment agir , d'ou mon post ici.

Il faut peut-etre vous dire que certes je paye les pots cassée de mes faits et gestes mais que
passé 4semaines sans salaire et sans travailler alors que vous n'avez jamais arreter
forcement ca mine le moral. Que je ne controle en rien ce qui se passe et que je desteste ca
et que les mots comme "querable "ou autre sont du chinois pour moi.

Pour vous je suis une idiote qui ne veux pas s'en sortir et qui ne fais d'effort...

Bonne soirée et merci pour vos reponse si reconfortante(meme si ce n'etait pas le but premier)